**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

**Band:** 44 (1952)

Heft: 4

**Artikel:** Le contrôle des prix doit être maintenu

Autor: Wyss, Edmond

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-384759

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 28.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

n'a été jugé par un tribunal et un très petit nombre d'entre eux seulement ont été informés de la cause de leur détention. Ces prisonniers appartiennent à toutes les catégories sociales, professeurs d'universités, ouvriers, étudiants, avocats, médecins, journalistes, etc.

## Tortures physiques

Au cours de la répression commencée en octobre dernier, beaucoup de prisonniers ont subi de terribles tortures physiques. Salom Meza, dirigeant syndical et ex-membre du Conseil municipal de Caracas, a dû être transporté dernièrement de la prison à l'hôpital avec de graves hémorragies, les bras et les jambes désarticulés et les tympans déchirés. Nous citons le cas de Meza parce que nous avons le témoignage des médecins qui l'ont soigné.

Tout ce qui vient d'être rapporté dans cet article n'est qu'un pâle reflet des procédés qu'emploie le régime dictatorial le plus barbare

de l'Amérique latine.

La C. I. S. L. va dénoncer devant l'Onu et particulièrement sa commission des droits de l'homme, la série d'actes de violence et d'attentats déclenchés par la Junta Militar du Venezuela, et elle donnera ainsi au peuple et aux travailleurs de ce pays la preuve que leur lutte et leurs souffrances ont trouvé un écho dans la conscience du monde civilisé.

# Le contrôle des prix doit être maintenu

### Par le Dr Edmond Wyss

Certes, depuis la fin de la guerre, le Service fédéral du contrôle des prix n'a pas pu empêcher les hausses. Mais il a cependant eu pour effet de les tempérer. Sans son activité, ou sa simple présence (la crainte du gendarme est le commencement de la sagesse), le renchérissement eût été nettement plus marqué. On l'a bien vu à la suite de l'éclatement du conflit coréen. Bien que le contrôle des prix ait été largement démobilisé en 1949, il n'en a pas moins contribué à contenir la montée des prix dans certaines limites. Pourtant, s'il avait eu à ce moment les pouvoirs qu'il détenait encore peu de temps auparavant, l'ascension de l'indice eût été incontestablement beaucoup moins accusée.

Tout homme raisonnable dont le jugement n'est pas obnubilé par ses intérêts particuliers, tout citoyen qui a encore une notion saine de l'intérêt général doit souhaiter qu'un certain ordre soit maintenu dans le domaine des prix. Un tel ordre est d'ailleurs tout à l'avantage des consommateurs. Il les protège contre les effets de la spéculation et de l'égoïsme. Mais cet ordre, ceux qui bénéficient de la spéculation ne le voient pas d'un bon œil. C'est la raison pour laquelle les attaques dirigées par les producteurs et les intermédiaires contre le contrôle des prix se sont intensifiées dans la mesure où ce

contrôle devenait plus impérieusement nécessaire.

Dans leur ensemble, les entrepreneurs ont déclenché une offensive générale contre le contrôle des prix. Le régime des pouvoirs extraordinaires — ou ce qu'il en reste — sur lequel il repose encore doit disparaître définitivement à la fin de l'année; les milieux du commerce et de l'industrie entendent profiter de cette situation pour liquider entièrement le contrôle des prix. Ces milieux tentent d'utiliser le vent d'antiétatisme qui souffle pour gonfler les voiles de leur navire, d'un navire qui cingle sous le pavillon de la liberté. Mais de quelle liberté? Certes, nous sommes aussi partisans de la liberté, mais nous la voulons disciplinée. Et le contrôle des prix est l'un des éléments de la discipline pour laquelle nous luttons.

Les consommateurs, les travailleurs doivent avoir dès maintenant une vue nette des conséquences désastreuses qu'entraînerait une suppression totale du contrôle des prix. Le coût de la vie augmenterait de manière massive et les gagne-petit seraient les dindons de la farce.

Le prix du pain mi-blanc devrait être majoré de 6 ct. le kilo et celui du pain bis de 15 ct.; en revanche, le pain blanc, qui est plus ou moins un article de luxe... deviendrait meilleur marché. Quant au prix du lait, il augmenterait de 2 ct. en moyenne, et même de 4 ct. dans certaines villes, à Genève et à Bâle notamment. La disparition du contrôle des prix aurait des conséquences plus désastreuses encore pour les locataires. Etant donné la pénurie qui subsiste encore sur le marché immobilier, les loyers des logements de construction ancienne — qui représentent encore 80% du nombre global des habitations — augmenteraient de 20 à 30% au bas mot. Il faudrait également envisager un nouveau renchérissement des combustibles liquides et solides, dont les prix sont encore soumis au contrôle. Ces quelques indications suffisent à montrer l'importance que revêt pour les travailleurs, qui éprouvent tout particulièrement les effets de la vie chère, l'enjeu de la partie qui se joue.

Les entrepreneurs n'ignorent pas qu'une suppression complète du contrôle des prix serait suivie d'une forte montée de l'indice. Ils savent aussi que les travailleurs ne sont absolument pas disposés à supporter une nouvelle baisse de leur pouvoir d'achat consécutive à l'élimination de toute discipline. Mais les milieux d'affaires spéculent sur un fléchissement prochain de l'activité et du degré d'occupation, qui mettra naturellement les salariés dans l'impossibilité

d'imposer de nouvelles revendications. A leur avis, un « retour à la normale », une diminution des possibilités de gain provoquerait une « détente » sur le marché du logement: maints locataires seraient alors obligés de se contenter d'appartements plus petits et il en résulterait une atténuation de la pénurie. Telles sont du moins les spéculations du Vorort, de l'Union centrale des associations patronales et de l'Union des arts et métiers.

Le peuple doit donc prendre conscience à temps des dangers qu'impliquerait une suppression du contrôle des prix. Ces dangers, le Département fédéral de l'économie publique ne les ignore pas. C'est la raison pour laquelle il a mis sur pied un projet d'arrêté constitutionnel qui doit lui permettre, pendant une période de cinq ans, d'imposer des prix maximums lorsqu'il le juge nécessaire. Les associations de producteurs et d'intermédiaires tirent à boulets rouges sur ce projet. Ces gens veulent conserver la liberté de s'enrichir au détriment d'autrui. Mais ils ont compté sans les travailleurs.

\*

Un communiqué de presse annonce que le Conseil fédéral a procédé, vendredi 4 avril, à un échange de vues sur le maintien du contrôle des prix après 1952. Il est arrivé à la conclusion qu'il devrait y avoir la possibilité de maintenir un contrôle. Il enverra un message aux Chambres fédérales sur la prorogation du contrôle fédéral des prix conformément à une adjonction constitutionnelle.

Il ne reste donc plus qu'à attendre la décision des Chambres fédérales, qui aboutira très probablement aux mêmes conclusions que

le Conseil fédéral.